

L'an deux-mille-vingt-deux, le DOUZE SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à la Garenne Valentin à Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

M. Xavier Bonnet, Mme Catherine Cormerais, Mme Nicole Cléro, M. Claude Petit.

Assistaient également :

Mmes Tuon, Bargeolle, au titre des services

Secrétaire de séance :

Mme Sonia Sanchez

Date de convocation : 8 septembre 2022

Présents :	13	Délibération certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de sa télétransmission en  PRÉFECTURE de Nantes, le... 22.09.2022  Publiée et affichée, le ... 22.09.2022
Excusés :	4	
Dont	0 pouvoir	
Absents :		
Votants :	13	
En exercice :	17	

### DELIBERATION N° 22.09.01

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### GENERAL

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- **Convention d'adhésion à la plateforme départementale d'échanges « Loire-Atlantique domicile »**

Par délibération du 15 octobre 2018, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a arrêté une stratégie visant à développer et organiser l'offre des services sur le territoire départemental et à soutenir les actions de professionnalisation et de modernisation de leur gestion. L'axe d'action n° 4 de cette stratégie vise plus particulièrement à renforcer et simplifier la transmission de données entre le Département et les services.

Dans ce but, la mise en place de la plateforme départementale d'échanges a pour objet de structurer les échanges et les services autour de quatre objectifs :

- automatiser les flux d'informations montant entre le Département et les services équipés par le biais d'une télétransmission des données ;
- offrir un accès simple pour tous les services aux données actualisées sur les droits ouverts ;
- permettre une saisie dématérialisée simplifiée des données sur les heures réalisées et les montants dus pour les services non équipés pour une télétransmission ;
- simplifier les contrôles d'effectivité par rapport aux plans et réduire les délais de mise en paiement des sommes dues.

Ainsi, la présente convention a pour objet de régir les rapports entre le Département et le service d'aide à domicile en vue de l'utilisation de la plateforme départementale d'échanges « Loire-Atlantique domicile ».

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code l'action sociale et des familles,*

*Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 octobre 2018 relative à la stratégie départementale pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements pour les personnes âgées dépendantes ;*

*Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de Loire-Atlantique du 7 avril 2022 ;*

*Vu l'arrêté d'autorisation du 1er janvier 2012 ;*

**le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la Convention proposée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

**PRECISE** que la Convention prend effet dès sa notification. Elle est conclue pour une durée de trois ans. A l'issue de cette échéance, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

**MANDATE** Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération, et notamment la Convention.

**DIT** que la présente délibération sera déposée auprès de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

« Pour extrait conforme au registre »



**Xavier Bonnet**  
Président

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

GENERAL\_CCAS\_Convention d'adhésion à la plateforme départementale d'échanges &quot;Loire-Atlantique domicile&quot;

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** CCAS\_DEL\_220901 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 044-264401555-20220912-CCAS\_DEL\_220901-DE

---

**Date de décision :** 12/09/2022

**Acte transmis par :** Angelina LEROUX

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Prestations de service (article 30)